

# Chronique de la participation de la CPS au développement des pêches dans le Pacifique

## Deuxième partie. Un nouveau millénaire: le Programme pêche côtière et les activités de la CPS au XXI<sup>e</sup> siècle

Lindsay Chapman<sup>1</sup>

### Préambule

*On lira ici la seconde partie d'un article portant sur la contribution de la Communauté du Pacifique (CPS) au développement des pêches dans le Pacifique<sup>2</sup> et tout particulièrement à celui de la pêche côtière. La première partie traitait des activités initialement menées par la CPS dans ce domaine au début des années 1950, ainsi que des multiples projets ayant débouché sur la création des Programmes pêche côtière et pêche hauturière, dont la réputation n'est plus à faire.*

La structure et les priorités du Programme pêche côtière connaissent de nouvelles modifications au début des années 2000 pour accompagner l'évolution des besoins des États et Territoires insulaires océaniques. En 2000, la Section techniques de pêche est rebaptisée Section développement de la pêche, puis Section développement de la pêche côtière en 2005, à l'occasion de sa fusion avec la Section formation. Pour la première fois, une Section aquaculture est créée en 2002, tandis que la Section information halieutique reste inchangée. L'évolution la plus marquante concerne la Section science et gestion halieutiques côtières, dont les activités de sciences et de gestion se séparent de 2000 à 2009 (la priorité étant alors donnée à la gestion communautaire en intégrant des activités concernant les femmes et la pêche, la Section prenant ainsi le relais du Projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches). En 2009, ces deux secteurs se retrouvent au sein de la Section science et gestion halieutiques côtières, ceci s'expliquant par les financements fléchés adossés à certains projets, ainsi que par l'évolution de plusieurs paramètres structurels.

En 2009, la Division ressources marines, dont relève le Programme pêche côtière, est rebaptisée Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins afin de mieux rendre compte de la nature de ses activités. En 2009 également, lors de la sixième Conférence des Directeurs des pêches à Nouméa, le premier Plan stratégique (2010–2013)<sup>3</sup> de la Division est élaboré avec la contribution des pays membres et des bailleurs de fonds. Le deuxième Plan stratégique (2013–2016)<sup>4</sup> s'inscrit dans la continuité du précédent : lors de l'édition suivante de la Conférence des Directeurs des pêches, ce « document évolutif » assorti de plans de travail annuels, est soumis à l'examen et à l'approbation des participants. En 2015, lors de la neuvième Conférence des Directeurs des pêches, le Plan stratégique fait l'objet d'une mise à plat ; compte tenu de l'évolution de la structure interne de la CPS, il est prévu que les Divisions soient chacune dotées à l'avenir d'un Plan d'activité relevant du Plan stratégique

directeur de la CPS. Le premier Plan d'activité de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, ainsi que les projets de plans de travail de ses programmes pour la période 2017-2018, devraient être soumis pour approbation aux participants à la dixième Conférence des Directeurs des pêches prévue pour mars 2017. On trouvera l'ensemble de ces documents sur le site de la Division<sup>5</sup>.

### Section développement de la pêche côtière

Au début des années 2000, dans de nombreux pays, l'assistance technique au service du développement de la pêche palangrière thonière reste une activité prioritaire qui recouvre les méthodes de pêche, le traitement et la conservation des prises pour l'exportation, ainsi que des essais de pêche sur de nouveaux modèles de bateaux, tels que le « Super Alia » du Samoa, ainsi que plusieurs navires à Nauru et un bateau en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Une série d'études sont en outre entreprises en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum (FFA) dans le but d'évaluer les possibilités et les limites du développement de la filière thonière et des services de soutien dans dix pays, en examinant notamment les besoins en matière d'infrastructure et de formation, l'accent étant mis sur le développement local de la pêche à la palangre et de la pêche artisanale autour des dispositifs de concentration de poissons (DCP). Pour accompagner le développement de la pêche palangrière thonière à l'échelle des États et Territoires insulaires océaniques, la Section développement de la pêche côtière publie en 2003 un manuel intitulé *La pêche à la palangre horizontale - Méthodes et techniques - Manuel à l'intention des pêcheurs*<sup>6</sup>.

Les DCP et les techniques de pêche autour de ces dispositifs restent l'un des principaux domaines d'assistance et suscitent des demandes régulières. Les travaux de recherche sur les DCP se poursuivent et une étude est menée à Niue, ainsi qu'à

<sup>1</sup> Directeur adjoint, Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (Pêche côtière), Communauté du Pacifique. LindsayC@spc.int

<sup>2</sup> La première partie de l'article est disponible à l'adresse suivante : [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews\\_VF/150/FishNews150\\_52\\_Chapman\\_VF.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/150/FishNews150_52_Chapman_VF.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.spc.int/fame/doc/corporate\\_docs/FAME\\_StrategicPlan.pdf](http://www.spc.int/fame/doc/corporate_docs/FAME_StrategicPlan.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Corporate/FAME\\_Strategic\\_Plan\\_2013\\_2016\\_VF.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Corporate/FAME_Strategic_Plan_2013_2016_VF.pdf)

<sup>5</sup> <http://www.spc.int/fame/>

<sup>6</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Manuals/Beverly\\_03\\_HLL\\_VF.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Manuals/Beverly_03_HLL_VF.pdf)



Pour réduire le coût des dispositifs de concentration de poissons (DCP), on étudie la possibilité de les mouiller dans des eaux de faible à moyenne profondeur à partir de petites embarcations – Îles Salomon, 2011 (photo : William Sokimi).

Rarotonga et Aitutaki, aux Îles Cook, dans le but de tester la qualité de différents systèmes de mouillage, l'objectif étant d'atteindre une durée de vie minimum de deux ans pour les DCP ancrés. De plus, un système de collecte de données est mis en place afin de permettre la réalisation d'une analyse coûts avantages sur l'efficacité des DCP et les prises réalisées aux alentours, et de procéder à une comparaison avec les captures de la pêche à la traîne dans les bancs libres ou autour du récif. Les résultats obtenus sont positifs et sont publiés en 2005 dans les numéros 112<sup>7</sup> et 113<sup>8</sup> de la Lettre d'information sur les pêches. Les essais sur les modes de mouillage des DCP réalisés au cours du même projet donnent lieu à la publication, en 2005, du *Manuel sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP) : Les modes de montage de DCP à moindre coût et la gestion de programmes de mouillage de DCP*<sup>9</sup>.

On recense deux grands projets de développement de la petite pêche thonière : le Projet de développement de la pêche thonière dans les pays ACP<sup>10</sup> du Pacifique (Projet DevFish – juillet 2005 à décembre 2009) et le Projet de développement de la pêche thonière dans les pays ACP du Pacifique – Phase II (Projet DevFish 2 – novembre 2010 à mars 2016). Ces deux projets sont menés en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum (FFA) qui pilote le volet consacré à la pêche thonière industrielle, tandis que la CPS travaille sur la pêche à petite échelle. Ils visent par ailleurs les mêmes objectifs : promouvoir l'expansion des opérations de la pêche thonière nationale, encourager la participation du secteur privé au développement et à la gestion de la pêche thonière ainsi qu'aux politiques y

afférentes en renforçant le statut des associations de pêcheurs, et apporter un soutien technique aux dites associations et aux pratiquants de la pêche artisanale. Ces projets donnent des résultats très positifs et stimulent la participation du secteur privé à l'élaboration de plans et de politiques de gestion de la pêche thonière aux échelons national et régional.

À partir de la fin des années 2000, on assiste à un ralentissement de l'assistance à la pêche palangrière thonière locale, tandis que se poursuivent les interventions portant sur les DCP et la pêche autour de ces dispositifs, ceci recouvrant aussi la sécurité en mer. La Section développement de la pêche côtière commence également à s'intéresser à d'autres pratiques halieutiques, telles que la pêche des petits poissons pélagiques, la pêche sportive et la pêche du calmar chipiloua commun. Des essais de pêche du calmar chipiloua sont réalisés en Nouvelle-Calédonie, aux Îles Cook, aux Fidji et en Polynésie française avec de bons niveaux de prises, même s'il convient encore de trouver des marchés pour ces produits et de concevoir des dispositifs de gestion permettant d'éviter la surpêche avant le passage à une exploitation commerciale de la ressource. La méthode indonésienne de pêche sur *bagan* (emploi d'un carrelet la nuit et d'une source lumineuse pour attirer le poisson) pour la capture de petits poissons pélagiques est introduite aux Îles Marshall, à Kavieng (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et à Tarawa (Kiribati), avec des résultats en demi-teinte, même si les essais se poursuivent à Kiribati.

Les essais de pêche sportive réalisés à Niue, en Nouvelle-Calédonie, à Kavieng (Papouasie-Nouvelle-Guinée),

<sup>7</sup> <http://www.spc.int/coastfish/fr/publications/bulletins/lettre-dinformation-sur-les-peches/255-spc-fisheries-newsletter-112.html>

<sup>8</sup> <http://www.spc.int/coastfish/fr/publications/bulletins/lettre-dinformation-sur-les-peches/254-spc-fisheries-newsletter-113.html>

<sup>9</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Manuals/Chapman\\_05\\_FAD\\_New\\_VF.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Manuals/Chapman_05_FAD_New_VF.pdf)

<sup>10</sup> Membres du groupe d'États ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Les pays ACP du Pacifique sont les suivants : Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.



à Kiribati, Palau et Aitutaki (Îles Cook) donnent de bons résultats. L'initiative se révèle particulièrement satisfaisante à Aitutaki, où certains des principaux utilisateurs de filets mailants décident de se reconvertir en guides de pêche, cette activité leur assurant des revenus supérieurs. Leur décision permet également de diminuer la pression de pêche sur le *bonefish*, une des espèces de prédilection des pêcheurs sportifs. Par ailleurs, la Section développement de la pêche côtière poursuit sa campagne de promotion de la sécurité en mer avec la mise au point de sacs de survie : il s'agit de sacs étanches renfermant un assortiment de matériel de sécurité, dont des gilets de sauvetage et une radio VHF. Cette initiative porte ses fruits, les pêcheurs assumant de plus en plus la responsabilité de leur propre sécurité quand ils évoluent à l'extérieur du récif.

Depuis 2000, la Section développement de la pêche côtière prend également en charge les activités de formation, telles que le cours organisé à Nelson depuis de nombreuses années. D'autres ateliers sont organisés, tant à l'échelon national que régional, certains s'adressant plus particulièrement aux femmes, sur des sujets tels que la gestion d'une petite entreprise ou les compétences en gestion et les techniques de valorisation après récolte, la formation aux techniques de pêche autour des DCP et l'exploitation des petites embarcations en incluant la sécurité en mer. Plusieurs ateliers régionaux rassemblant chercheurs et

techniciens sont consacrés à la conception des DCP et à l'évaluation des modèles actuellement utilisés. La dernière de ces réunions s'est tenue en 2016.

## Section information halieutique

La Section information halieutique produit la Lettre d'information sur les pêches de la CPS qui, depuis ses débuts en 1970, joue un rôle fondamental dans la collecte et la diffusion de l'information halieutique dans la région. L'année 2000 voit le lancement d'un nouveau format de la publication, même si les grandes catégories d'information traitées restent analogues et couvrent les activités des agents des pêches de la CPS, les actualités de la région, les résultats de travaux de recherche et d'autres faits marquants pour l'Océanie. Les numéros 92 (janvier à mars 2000) à 150 (mai à août 2016) sont produits au rythme de trois ou quatre par an. La Lettre d'information reste la vitrine de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et de l'actualité halieutique de la région.

La Section continue en outre à publier des bulletins spécialisés, à raison de deux numéros annuels par thématique, dont on a compté jusqu'à une dizaine, leur nombre étant redescendu à cinq, certaines d'entre elles ayant perdu leur pertinence. La



Il n'est pas toujours facile de faire parvenir l'information à ceux à qui elle est destinée. Hugh Govan, du Réseau d'aires marines sous gestion locale, apporte des exemplaires du *Guide d'utilisation des fiches sur la gestion communautaire des ressources halieutiques, accompagné de ses fiches d'information* produit par la CPS au village de Su'u (Îles Salomon) 2015 (photo : J. van der Ploeg, *WorldFish*).

<sup>11</sup> <http://www.spc.int/coastfish/en/publications/posters/marine-species.html>

Section produit aussi des affiches sur les poissons<sup>11</sup>, la première étant consacrée aux Tonga et datant de 2002. Les affiches varient suivant les pays et représentent les espèces communes de poissons de récif, d'invertébrés et de pélagiques. Dans le cadre de ce projet, plus de 400 aquarelles de poissons ont été commandées pour garantir un produit de grande qualité à l'impression. Ces illustrations ont été utilisées dans bon nombre d'autres publications visant à faciliter l'identification des espèces marines (élément fondamental de la gestion des ressources halieutiques) telles que le *Manuel d'identification des espèces marines, à l'intention des pêcheurs à la palangre horizontale*<sup>12</sup> en 2006 et le *Manuel d'identification des poissons destiné aux pêcheurs de vivaneaux profonds*<sup>13</sup> en 2008.

La Section information halieutique répond à des demandes d'assistance spécifiques des pays membres concernant la présentation et la mise en forme de différentes publications, telles que les plans de gestion des ressources halieutiques, les politiques, les documents d'information, les affiches et les supports de sensibilisation. La Section se charge également de la mise en forme et de la mise en page de la série de *Notes d'orientation*<sup>14</sup> traitant de thématiques importantes pour la région. Elle œuvre en outre, aux côtés de la Section développement de la pêche côtière, à l'élaboration de supports pédagogiques devant permettre aux enseignants de démontrer à leurs élèves toute l'importance des ressources halieutiques et la nécessité de les gérer de manière durable<sup>15</sup>. On peut citer à titre d'exemple les fiches d'information relatives aux différentes espèces et pêcheries des Îles Cook et de Vanuatu.

La numérisation des documents de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, accompagnée de la création de la *Bibliothèque numérique*<sup>16</sup>, constitue un service exceptionnel rendu à la région par la Section information halieutique. Cette initiative voit le jour en 2005 dans le cadre d'une collaboration entre la Section information halieutique, la bibliothèque de la CPS et la Section science et gestion halieutiques côtières visant à regrouper tous les documents (manuels, rapports, etc.) produits par, pour ou en collaboration avec les programmes des pêches de la CPS au fil des ans, afin de les numériser et de permettre d'y effectuer des recherches. À l'issue d'un long processus tous ces documents sont désormais accessibles au public sur le site de la Division. La Bibliothèque numérique contient actuellement plus de 10 000 documents et est régulièrement mise à jour, 350 à 450 documents y étant ajoutés chaque année.

## Section aquaculture

C'est en 2002 que la CPS recrute son premier Conseiller en aquaculture, dont la mission initiale consiste à organiser, en mars de la même année, une réunion inaugurale de la CPS sur le sujet intitulée *Renforcement des capacités dans l'aquaculture en Océanie*. Les conclusions de cet atelier sont intégrées au premier Plan d'action pour l'aquaculture (2002) visant à la mise en œuvre du nouveau Programme régional pour l'aquaculture

de la CPS. La réunion avait pour objectif de dresser le bilan de la situation de l'aquaculture dans la région, de promouvoir la création de réseaux entre les aquaculteurs océaniques et les parties prenantes intéressées à l'extérieur de la région, et de sélectionner un petit nombre de produits aquacoles à placer au cœur des priorités de la CPS. Avant cette initiative, les interventions de la CPS dans le secteur s'étaient limitées à un petit nombre de collaborations avec d'autres partenaires, mais le moment était venu pour la CPS d'assumer un rôle plus actif, de nombreux pays océaniques sollicitant son assistance dans ce domaine.

Au cours des premières années, des financements sont mobilisés pour permettre à la Section aquaculture de s'étoffer, avec le recrutement de deux Chargés de l'aquaculture, le premier s'occupant de l'aquaculture d'eau douce et l'autre de la mariculture. La CPS reçoit immédiatement des demandes d'assistance technique dans un large éventail de domaines, des méthodes de construction des bassins d'élevage du tilapia à la culture des algues, en passant par l'élevage des crevettes d'eau douce. Dans un premier temps une bonne part du travail accompli concerne la perliculture, secteur bien implanté en Polynésie française et aux Îles Cook, mais que d'autres pays océaniques souhaitent développer, même si ces efforts ne sont pas toujours payants.

La Section ne cesse de se renforcer et ses activités de promotion de l'aquaculture se multiplient : voyage d'étude consacré à l'aquaculture fidjienne, incluant la visite d'élevages de tilapia, de crevettes d'eau douce ainsi que de fermes perlicoles à Savusavu ; étude de faisabilité de l'élevage de la crevette d'eau douce en Papouasie-Nouvelle-Guinée ; atelier régional de formation consacré à l'aquaculture du tilapia et de la crevette d'eau douce ; étude sur les éclosiers et les nouveaux types d'installations adaptés à certains produits spécifiques ; voyage d'étude sur la culture du crabe de palétuvier aux Philippines ; culture des coraux pour l'aquariophile, et conférences régionales sur l'algue et la perle. La Section participe également aux réunions annuelles du Réseau des centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (NACA), afin de tirer les enseignements des activités menées en Asie, où l'aquaculture est un secteur de premier plan, et de partager l'expérience du Pacifique.

En 2006, la deuxième Conférence régionale sur l'aquaculture est organisée par la CPS pour approfondir le travail accompli lors de la première édition de 2002 : ceci débouche en 2007 sur l'élaboration du deuxième Plan d'action de la CPS en faveur de l'aquaculture<sup>17</sup>, document d'orientation pour le développement de l'aquaculture dans la région, prévoyant la participation de la CPS et recensant les productions aquacoles envisageables en Océanie. La culture de l'algue suscite un intérêt grandissant dans des pays tels que les Fidji et Kiribati, en particulier dans les zones périphériques, ce produit pouvant être entreposé, une fois traité, pendant plusieurs mois avant d'être commercialisé. La collecte de naissain de certaines espèces aux fins de grossissement dans des fermes aquacoles constitue également un domaine prometteur.

<sup>12</sup> <http://www.spc.int/coastfish/fr/publications/341.html>

<sup>13</sup> <http://www.spc.int/coastfish/fr/publications/339.html>

<sup>14</sup> <http://www.spc.int/coastfish/fr/publications/information-sheets/policy-briefs.html>

<sup>15</sup> <http://www.spc.int/coastfish/en/publications/information-sheets/kit-for-teachers.html>

<sup>16</sup> <http://www.spc.int/fame/fr/publications/bibliotheque-numerique>

<sup>17</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon\\_07\\_SPC\\_Aquaculture\\_Action\\_Plan.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon_07_SPC_Aquaculture_Action_Plan.pdf)

<sup>18</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Ponia\\_10\\_AquacultureReview.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Ponia_10_AquacultureReview.pdf)





Tamaroa, éleveur dans son village, lâche dans des enclos marins des juvéniles d'holothurie de sable nés en éclosérie pour qu'ils y grossissent – Abaiang (Kiribati) 2016 (photo : Beero Tioti).

En 2010, le Conseiller en aquaculture de la CPS rassemble les statistiques de l'aquaculture dans une publication intitulée *A review of aquaculture in the Pacific Islands, 1998–2007: tracking a decade of progress through official and provisional statistics*<sup>18</sup>, qui fait clairement ressortir les principaux centres aquacoles de la région, en indiquant les volumes et les valeurs des productions. Le secteur de la perliculture de Polynésie française arrive alors largement en tête, par la valeur de sa production, la deuxième place revenant à la crevetticulture néo-calédonienne, qui se place toutefois en première position au regard des volumes de production. Ces deux Territoires représentent à eux deux environ 80 % de la valeur de la production aquacole des États et Territoires insulaires océaniques dans leur ensemble.

Depuis quelques années, et pour des raisons différentes, les niveaux de production aquacole de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie sont en baisse, tandis que des pays tels que les Fidji enregistrent une augmentation de leur production, pour des produits de moindre valeur toutefois. En 2012, une grande enquête intitulée *Quel développement pour l'aquaculture marine en Océanie ?*<sup>19</sup> est commandée par le biais de la CPS. Ce rapport conclut que la plupart des activités de mariculture et d'aquaculture en eau douce s'appuyaient par le passé sur des études scientifiques plutôt que sur la recherche de la rentabilité économique, en

bénéficiant d'importantes subventions des pouvoirs publics, et recommande que les projets menés dans le secteur à l'avenir visent une exploitation économiquement viable de la ressource par le biais du développement du secteur privé.

Ce rapport sur l'aquaculture marine arrive à point nommé, la CPS conduisant, entre 2010 et 2015, dans le domaine de l'aquaculture, plusieurs initiatives, dont les projets *Pêche et sécurité alimentaire* et *Accroissement du commerce de produits agricoles* qui sont axés sur la viabilité économique de l'aquaculture et prévoient une assistance en faveur du secteur privé. Ces deux projets obtiennent des résultats positifs, des progrès encourageants étant enregistrés dans le secteur privé de l'aquaculture aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Palau et à Vanuatu. La production d'holothuries de sable donne lieu à l'aménagement d'enclos de grossissement en gestion communautaire, dans des cages à Kiribati, et à la production commerciale en bassin en Nouvelle-Calédonie. Cette espèce à forte valeur commerciale, appelée bêche-de-mer après sa transformation, fera bientôt l'objet d'essais de commercialisation. Un nouveau projet, mis en œuvre à la fin 2016, a pour vocation de fournir une assistance technique aux exploitations commercialement viables, essentiellement dans le secteur privé, et d'épauler les pays dans le domaine de la biosécurité aquatique, pour les importations et exportations de produits de la mer.

<sup>19</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/HambreyConsulting\\_12\\_MaricultureReport.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/HambreyConsulting_12_MaricultureReport.pdf)

## Section science et gestion halieutiques côtières

Comme on l'a indiqué plus haut, au début des années 2000, les volets science et gestion halieutiques sont confiés à des équipes distinctes, cette décision s'expliquant en grande partie par la nature des sources de financement disponibles : la gestion halieutique bénéficie en effet d'un financement régulier, tandis que les sciences halieutiques sont tributaires de projets. En 2003, le *Plan stratégique en matière de gestion halieutique et de pêche côtière durable en Océanie* est entériné par les Directeurs des pêches. Ce document jette les bases des activités de gestion communautaire de la CPS dans les pays océaniques au travers d'actions de formation et d'ateliers s'adressant en priorité aux agents des pêches, sur fond de concertation directe avec les populations visant à élaborer des plans de gestion répondant à leurs besoins. En 2007 et 2008, ce Plan stratégique est passé en revue dans le cadre d'une série de consultations avec les Directeurs des pêches, ceci débouchant sur l'élaboration d'un nouveau document d'orientation pour la région, la *Politique régionale océanique de gestion de la pêche côtière et les mesures stratégiques qui l'accompagnent 2008-2013 (Politique d'Apia)*<sup>20</sup>. Ce texte est lui aussi axé sur une gestion communautaire des ressources halieutiques reposant sur une démarche globale allant « de la montagne au récif », et oriente les activités de la Section au cours des nombreuses missions qu'elle mène sur le terrain.

À la fin 2001, le financement d'un nouveau projet consacré aux sciences halieutiques côtières est débloqué : le Programme régional océanique de développement des pêches hauturières et côtières (PROCFish/C) démarre début 2002 et s'adresse à huit pays ACP du Pacifique et aux trois Territoires français. Deux ans plus tard, le Projet régional de développement de la pêche côtière (CoFish) est lancé en complément du précédent et inclut les six autres pays ACP du Pacifique. Les deux projets arrivent à leur terme à la fin 2009. Ils permettent la réalisation d'enquêtes sur les poissons, les invertébrés et leur habitat grâce à des méthodes de comptage à vue en plongée, ainsi que des enquêtes socioéconomiques sur la démographie des communautés et des foyers, et les pratiques de pêche sur 63 sites dans 17 pays océaniques. La tâche est immense et les agents des services des pêches de tous les pays océaniques sont formés à l'ensemble des méthodes utilisées dans les enquêtes menées dans leurs pays. Dans bien des cas, les données ainsi recueillies constituent la toute première évaluation des ressources des sites étudiés, ainsi qu'un point de référence pour les enquêtes et évaluations à venir et la préparation de rapports nationaux et d'évaluations régionales<sup>21</sup>.

En 2010, les activités relatives à la gestion communautaire et aux sciences halieutiques sont regroupées au sein d'une seule et même section et le volet sciences n'est plus axé prioritairement sur les évaluations, comme c'était le cas dans les projets PROCFish/C et CoFish, et se concentre davantage sur la réponse aux besoins en matière de gestion. L'année 2010 voit le démarrage du projet SciCOFish (Soutien scientifique à la gestion des pêcheries côtières et hauturières dans la région océanique)

qui se poursuit jusqu'à la fin 2015. Le volet côtier du projet est axé sur la réponse aux besoins en matière de gestion des 14 pays ACP du Pacifique et du Timor oriental, la priorité étant donnée aux espèces d'invertébrés d'intérêt commercial, et en particulier aux holothuries (bêche-de-mer). Dans une démarche intégrant science et gestion, les équipes du projet forment leurs homologues nationaux aux méthodes d'enquête visant à l'évaluation des ressources étudiées, réalisent certaines enquêtes à leurs côtés puis les laissent poursuivre eux-mêmes ce travail et exploiter les compétences qu'ils ont nouvellement acquises. Une fois qu'un volume suffisant de données a été recueilli, on fait venir deux agents des services des pêches à Nouméa pour saisir, toiletter, analyser et interpréter les données, puis les transposer sous forme de conseils de gestion à mettre en œuvre dans leur pays.

Les résultats obtenus sont très positifs puisque dix des pays ACP du Pacifique utilisent désormais les protocoles de suivi normalisés mis au point par le projet. En outre, un manuel intitulé *Assessing tropical marine invertebrates – a manual for Pacific Island resource managers*<sup>22</sup> est publié en 2014. S'agissant du volet gestion, des fiches d'information, des brochures et des affiches, ainsi qu'une publication intitulée *Guide et fiches d'information sur la gestion communautaire des ressources halieutiques*<sup>23</sup> sont produites avec la Section information halieutique, afin de fournir aux praticiens de la gestion communautaire les informations leur permettant de prendre, en connaissance de cause, des décisions relatives aux ressources côtières et à leur mode de gestion. Ces informations sont élaborées en coopération avec le Réseau d'aires marines sous gestion locale (*LMMA Network*), une ONG intervenant dans l'ensemble de l'Océanie pour y promouvoir et accompagner la gestion communautaire des pêches.

Cette même période est marquée par des initiatives importantes dans deux autres domaines scientifiques : développement et gestion du commerce des produits d'aquariophilie (dans le cadre d'une série de projets menés entre 2002 et 2015) et suivi scientifique (avec la mise en place de sites d'étude pilotes dans cinq pays de la région). Les activités menées dans le domaine de l'aquariophilie ont trait à l'exploitation durable de la ressource et recouvrent des enquêtes visant à l'évaluation des stocks et des espèces exploitables, la promotion de bonnes pratiques pour réduire au maximum la mortalité à tous les stades de la filière, de la capture à la commercialisation, et la gestion durable du prélèvement dans le milieu naturel. Quant au projet de suivi scientifique mené de 2010 à 2014, il implique la réalisation d'enquêtes classiques sur les ressources de poissons et d'invertébrés et leur habitat, ceci passant par la photographie de quadrats de coraux, la collecte de données sur la température de l'eau, et, dans une seconde phase, des enquêtes auprès des pêcheurs, le recueil d'informations sur les prises réelles, dont les données biologiques d'âge et de croissance, ainsi qu'un travail génétique sur certaines espèces spécifiques. Ces activités ont pour objectif de détecter l'évolution de l'environnement marin pouvant être attribuée directement au changement climatique, par opposition à d'autres facteurs tels que la pollution, l'envasement, la surpêche, etc. Chacun des cinq sites pilotes a fait l'objet

<sup>20</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon\\_2008\\_ApiaPolicy.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon_2008_ApiaPolicy.pdf)

<sup>21</sup> <http://www.spc.int/coastfish/en/projects/procfish.html>

<sup>22</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Manuals/Assessing\\_tropical\\_marine\\_invertebrates.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Manuals/Assessing_tropical_marine_invertebrates.pdf)

<sup>23</sup> <http://www.spc.int/coastfish/fr/publications/information-sheets/kit-pour-les-communautaires.html>

<sup>24</sup> <http://www.spc.int/coastfish/en/projects/climate-change.html>

<sup>25</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon\\_08\\_FisheriesStatusReport.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon_08_FisheriesStatusReport.pdf)

<sup>26</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon\\_13\\_Status\\_Report.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon_13_Status_Report.pdf)



Le projet PROCFish a donné lieu à des centaines de plongées visant à l'évaluation des ressources en poissons et en invertébrés sur 63 sites dans 17 États et Territoires insulaires océaniques – Yap (États fédérés de Micronésie), 2009 (photo : Kalo Pakoa).

de deux enquêtes qui donnent lieu à la publication d'autant de rapports<sup>24</sup>. D'autres enquêtes seront nécessaires à l'avenir pour permettre la réalisation de l'objectif global du projet.

Deux rapports de situation sur la pêche côtière sont publiés par le Programme pêche côtière en 2008<sup>25</sup> puis en 2013<sup>26</sup> sur la base des meilleures données scientifiques existant à l'époque. On ne dispose malheureusement pas de suffisamment de données sur la pêche côtière pour permettre une évaluation exhaustive. Ces deux rapports montrent que, dans beaucoup de pays océaniques, les ressources côtières sont victimes de la surpêche et que des mesures raisonnées de gestion évolutive s'imposent pour maintenir les captures à un niveau durable. Les holothuries constituent l'exemple par excellence d'une ressource gravement touchée par une surpêche généralisée dans l'ensemble de la région, ceci ayant entraîné la mise en place de moratoires sur les prélèvements dans de nombreux pays, afin de permettre la reconstitution des stocks. Or, certains continuent à pêcher l'holothurie illégalement de sorte que les mesures de gestion paraissent inefficaces et doivent être renforcées.

En mars 2015, la CPS accueille un grand atelier consacré à la gestion communautaire qui rassemble une centaine de participants représentant les services des pêches et de la conservation des ressources halieutiques de tous les pays océaniques, ainsi que le monde de la recherche, les bailleurs, les organisations régionales, les ONG et les praticiens de la gestion communautaire sur le terrain. Cette manifestation a pour objectif de définir une nouvelle orientation de la gestion des ressources halieutiques

côtières, la Politique d'Apia étant arrivée à son terme et une nouvelle stratégie étant nécessaire dans la région. L'atelier débouche sur l'élaboration de la Stratégie de Nouméa : « Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement »<sup>27</sup>, qui doit servir de document d'orientation à la CPS et aux pays océaniques. La Nouvelle partition est entérinée en 2015 par les Directeurs des pêches et par le Comité ministériel des pêches du Forum.

Parallèlement, la FFA et la CPS produisent en 2015, en concertation avec les pays océaniques, une *Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie*<sup>28</sup>. Ce document s'inscrit dans le prolongement de l'Étude sur l'avenir de la pêche en Océanie réalisée en 2010. La Feuille de route permet de définir plus clairement ce qui est réalisable au cours des dix années à venir, en fixant des objectifs clairs tant pour la pêche hauturière que pour la pêche côtière. Ces deux secteurs sont tenus d'établir, à l'intention des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, des rapports de situation annuels, ce qui est effectivement le cas pour la pêche côtière en 2015 et 2016<sup>29</sup>.

À la fin 2016, l'apport de nouveaux financements permet à la Section science et gestion halieutiques côtières d'élargir son portefeuille de compétences aux domaines suivants : législation sur les pêcheries côtières et l'aquaculture, suivi, contrôle, surveillance et application de la réglementation, et politiques et plans de gestion. Les deux premiers secteurs sont des domaines nouveaux axés sur le renforcement des structures de gouvernance nationales et infranationales, les activités étant menées,

<sup>27</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon\\_2015\\_New\\_song\\_for\\_coastal\\_fisheries.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon_2015_New_song_for_coastal_fisheries.pdf)

<sup>28</sup> <http://www.spc.int/coastfish/en/publications/467>

<sup>29</sup> [http://www.spc.int/coastfish/index.php?option=com\\_content&Itemid=30&cid=467](http://www.spc.int/coastfish/index.php?option=com_content&Itemid=30&cid=467)

<sup>30</sup> <http://www.spc.int/coastfish/fr/publications/465>



dans la mesure du possible, en collaboration avec des partenaires tels que la FFA et le ministère néo-zélandais du Secteur primaire. La Section continue en outre à renforcer le soutien scientifique qu'elle apporte aux pays océaniques et vient de publier un document intitulé *Identification guide to the common coastal food fishes of the Pacific Islands region*<sup>30</sup> dans le but d'améliorer la précision des données recueillies principalement au travers d'entretiens avec les pêcheurs et d'enquêtes sur les marchés et auprès des pêcheurs.

## Conclusion

Au cours des 70 dernières années, le développement de la pêche côtière a été placé sous le signe du changement, avec l'adoption de nouvelles technologies pour les bateaux, les moteurs hors-bord, les méthodes et les équipements de pêche, et la CPS n'a cessé d'accompagner ce processus au fil des décennies. Cette évolution ne n'est pas déroulée au même rythme dans tous les pays océaniques, chacun d'entre eux s'attachant à la réalisation de ses propres objectifs dans les domaines du développement économique, de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance à petite échelle. Alors que, depuis les années 1960, on met en garde contre la surpêche dans certains pays ou sur certains sites, la pression sur la ressource s'accroît, avec notamment l'exploitation des zones de pêche rurales pour alimenter les marchés des grands centres urbains.

Quand on examine la situation de la pêche côtière dans les États et Territoires insulaires océaniques en 2016, on constate qu'à l'échelon national l'accent continue à être mis sur le développement de cette activité et que les autorités de nombreux pays estiment que la pêche côtière peut encore contribuer davantage au développement économique. Malheureusement ce n'est pas le cas et il est absolument indispensable que les gouvernements des pays océaniques abandonnent leurs aspirations de développement de la pêche côtière pour se concentrer sur une gestion pérenne de la ressource, afin de préserver les poissons des récifs et de lagons, ainsi que les stocks d'invertébrés, pour que leur exploitation puisse se poursuivre à l'avenir. Les efforts de développement ne doivent concerner que les espèces pélagiques évoluant à l'extérieur du récif ou les nouveaux stocks, tels que le chipiloua commun ou les petits pélagiques, et ceci uniquement à condition que des mécanismes de gestion soient mis en place en amont pour contenir l'exploitation dans des limites viables. L'aquaculture continuera à se développer dans certains pays, ce qui contribuera à répondre à la demande croissante de produits de la mer, sans pour autant qu'il soit possible de produire les volumes nécessaires au cours des dix prochaines années pour satisfaire les besoins d'une population toujours plus nombreuse.

*La nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement et la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie* montrent aux États et Territoires insulaires océaniques la voie à suivre pour une gestion durable des ressources côtières dans l'intérêt des générations futures. La CPS est déterminée à accompagner la mise en œuvre de la Nouvelle partition et de la

Feuille de route régionale car ces documents ont été conçus en 2015 par et pour les États et Territoires insulaires océaniques. Ils indiquent les changements à mettre en œuvre si l'on veut que les futures générations d'Océaniques aient accès aux ressources côtières et puissent afficher le même taux de consommation de poisson par habitant que c'est le cas aujourd'hui, leur sécurité alimentaire s'en trouvant par là-même assurée.

En 2015, la CPS commande une enquête relative à la pêche dans les économies des pays de la région (*Fisheries in the economies of Pacific Island countries and territories*<sup>31</sup>) qui constitue la troisième d'une série d'études visant à évaluer les progrès du secteur. Ce rapport fournit un nouveau repère sur la valeur des pêcheries pour les pays océaniques, en mesurant aussi bien les résultats obtenus que les domaines à améliorer. Il contient des informations sur l'évolution de la gestion de la pêche thonnière dans le Pacifique et les risques que fait peser une pression démographique croissante sur les zones dépendant des pêcheries côtières, en analysant les effets de ces phénomènes sur les économies des pays insulaires océaniques. Les auteurs de cette enquête ont été confrontés à un manque de données actualisées sur la pêche côtière ; au final, leur rapport fait apparaître une légère augmentation des prises dans le secteur, ainsi qu'une forte augmentation de la pression de pêche : on assiste donc manifestement à un phénomène de surpêche qui appelle la mise en place de mesures de gestion.

## Remerciements

L'auteur tient à remercier les équipes des programmes pêche de la CPS, qu'ils soient encore en poste ou non, les agents des pêches des États et Territoires insulaires océaniques, ainsi que toutes les autres personnes qui ont contribué aux supports écrits conservés dans la bibliothèque numérique de la CPS<sup>32</sup>, d'où proviennent la plupart des informations livrées dans cette chronique. Certains de ces écrits remontent au milieu des années 1950, tels que le compte rendu de mission du premier chargé des pêches de la CPS, et quelques documents généraux sont encore plus anciens, puisqu'ils datent de la fin des années 1940. D'autres renseignements ont été glanés dans la publication de la CPS intitulée « La maison commune du Pacifique - l'histoire de la CPS de 1947 à 2007 »<sup>33</sup>, dans bon nombre des 150 numéros de la Lettre d'information sur les pêches<sup>34</sup>, ainsi que dans d'autres rapports régionaux diffusés par des organisations telles que la FAO et le PNUD.

<sup>31</sup> <http://www.spc.int/Coastfish/en/component/content/article/462-benefish-study-2016.html>

<sup>32</sup> <http://www.spc.int/fame/fr/bibliotheque-numerique>

<sup>33</sup> <http://www.spc.int/en/featured-publications.html>

<sup>34</sup> <http://www.spc.int/coastfish/fr/publications/bulletins/lettre-dinformation-sur-les-peches.html>